



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 16 mars 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 11

Absents représentés : 3

Absent excusé : 1

Absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE et Jérôme PETITJEAN.

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absent excusé :

Monsieur Éric KERROUCHE.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE, Corinne LAFITTE et Elisabeth LARTIGUE ;

Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.



OBJET : RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2011 relatif à la publication des marchés publics conclus l'année précédente, une liste est établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année. Cette liste doit faire l'objet d'une délibération attestant qu'elle a été portée à la connaissance de l'assemblée.

Pour 2017, cette publication concerne les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 20 000 € HT conclus en 2016.

La liste des marchés conclus en 2016 dans le cadre du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale de MACS est retracée ci-après.

A - Marchés ou accords-cadres de services

- *Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT*

Objet	Titulaire	Date
Gestion administrative, technique et financière de l'aire de grand passage (AGP) et accompagnement des communes du territoire dans la gestion et la médiation des stationnements illicites sur les espaces publics	VAGO 33260	Avril 2016

- *Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 207 000 € HT*

Objet	Titulaire	Date
Souscription d'assurances pour le CIAS de MACS Lot 1 : assurance des responsabilités et des risques annexes Lot 2 : assurance des véhicules et des risques annexes Lot 3: assurance de la protection juridique	SMACL 79031	Décembre 2016

- *Montant égal ou supérieur à 207 000 € HT*
Néant

B -Marchés ou accords-cadres de fournitures

- *Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT*

Objet	Titulaire	Date
Fournitures de bureau, de papeterie et d'encre /ot 1 : petites fournitures de bureaux lot 2 : articles de papeterie lot 3 : encres	LYRECO 59584 LYRECO 59584 CALESTOR PERWAY 33000	Avril 2016
Achat de ramettes de papier blanc aux formats A3 et A4	INAPA 91813	Août 2016



- Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 207 000 € HT
Néant

- Montant égal ou supérieur à 207 000 € HT
Néant

C - Marchés ou accords-cadres de travaux

- Montant égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
Néant

- Montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 186 000 € HT
Néant

- Montant égal ou supérieur à 5 186 000 € HT
Néant

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 21 juillet 2011 relatif au recensement économique de l'achat public ;

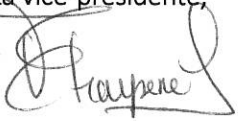
prend acte de la présentation, par Madame Frédérique Charpenel, vice-présidente du CIAS, de la liste des marchés passés par le CIAS au titre de l'année 2016.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 23 mars 2017

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,




Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170323-2303201704B-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2017

Reçu en préfecture le 30/03/2017

Publié ou notifié le 30/03/2017

